
Il faut reconstruire la procédure pénale

Par Daniel Soulez Larivière

9 novembre 1999 – Notre vie

Le problème de l'affaire Strauss-Kahn tient à ce que notre procédure permet à un procureur et à un juge d'instruction de fusiller un homme sans débat public et avant que le suspect puisse se défendre. C'est ça, la procédure inquisitoire. Un système dans lequel l'accusation a le beurre et l'argent du beurre. Elle peut causer des dommages irréparables, sans pour autant montrer ses cartes à visage découvert et recevoir la contradiction par la défense, qui n'a pas accès au dossier.

La présomption d'innocence est piétinée là, à cet endroit précis. Le respect de la présomption d'innocence ne consiste pas à condamner les journaux qui parlent d'un suspect. Il consiste à ce que le suspect puisse se défendre comme un innocent afin de pouvoir le rester. L'affaire Strauss-Kahn montre bien que notre procédure est articulée autour du concept inverse. D'abord la fusillade symbolique, ensuite la défense – une fois que les dégâts sont faits.

Une affaire politique agit toujours comme une loupe sur l'absurdité d'une situation. Mais il n'y a pas de solution spéciale pour les politiques. Ce n'est pas parce que notre système est archaïque et idiot qu'il faut n'en protéger que les politiques. Il faut seulement rendre le système meilleur pour tout le monde. Mais ça, les politiques sont incapables de l'entendre. Ils mélangent les questions politiques (démissionner ou ne pas démissionner), les fantasmes (le gouvernement des juges) et l'ignorance de la procédure pénale, alors que c'est le centre du sujet.

Ce qui est honteux, dans cette affaire, c'est le montage de notre procédure. Que voit dans ce spectacle la pauvre pomme de citoyen ? Qu'on lui enlève un ministre sans qu'il puisse contrôler le bien-fondé de cette décision, sans avoir accès à l'information, mais seulement à des fuites illicites.

Anachronisme

Si l'accusation au XXI^e siècle consiste à déjà condamner, il faut en tirer toutes les conséquences de procédure. Il faut la rendre publique, parce que la justice ne se rend pas dans les couloirs. Les citoyens doivent exiger de savoir de quoi est accusé celui qui est mis au pilori, et connaître ce qu'il veut en dire après avoir eu accès à son dossier. La mise en examen doit être publique, contradictoire, et intervenir à la fin du processus d'enquête, peu avant le jugement, et non pas au début ou au milieu. Si l'accusation doit montrer ses cartes avant de toucher à quelqu'un, elle fera plus attention à disposer de davantage de « biscuits », et donc, elle retardera le temps de la fusillade médiatique.

Publicité de l'accusation, l'intervention de la défense ayant connaissance du dossier, plus de travail d'enquête avant la mise en examen, le système nouveau doit aussi se compléter d'une dernière et capitale mesure : la suppression du juge d'instruction. Il faut que l'accusation soit portée et signifiée par un accusateur et non par un juge. Une accusation n'est pas une décision juridictionnelle. Si le procureur considère que le soupçon qu'il investit est suffisamment consistant pour devenir une charge judiciaire, c'est à lui d'en prendre la responsabilité, et non à un juge. Un juge est là pour juger, un procureur pour enquêter et « porter » l'accusation.

Ce mélange des genres entre accusation et décision de justice en France (un des derniers pays au monde à souffrir de cet anachronisme) aggrave encore la situation des personnes soumises à enquête. On le voit bien dans l'affaire Strauss-Kahn. Le pivot médiatique, ce n'est pas le réquisitoire du procureur, mais la mise en examen par le juge, tellement symbolique que ses effets sur le ministre sont déjà là avant que d'être prononcée réellement.

Commission Delmas-Marty

Le nouveau système a déjà été pensé, élaboré, construit depuis dix ans par la commission Delmas-Marty, dont Pierre Truche a été un acteur décisif. Mais cela n'intéresse pas. Les politiques sont tragiquement mauvais dès qu'ils se penchent sur des questions de justice. Ils ne comprennent pas les mécanismes en cause. Ils s'obstinent à faire des réformettes qui n'ont pas de rapport avec le sujet, c'est-à-dire celui de la structure même de notre procédure. Les gouvernants gèrent ces problèmes avec la théorie de l'ennui minimum et le souci principal d'une bonne « communication ». Ils s'effraient même devant leurs rafistolages et se paient de mots.

Les politiques portent une responsabilité écrasante dans cette situation qui les abîme. Une réforme était possible aujourd'hui grâce à une conjonction politique exceptionnelle. En outre, depuis dix ans, le sujet a mûri. L'opinion et la magistrature ont beaucoup plus avancé qu'on ne l'imagine. L'exécutif et le législatif, qui se mettent lâchement la tête sous l'aile, auront pris la responsabilité politique de retarder de vingt ans les vraies transformations nécessaires. Tant pis pour eux. Ils le paient aujourd'hui et le paieront tragiquement demain. Mais aussi, quelle tristesse pour nous.